

Coopération public-privé pour développer des projets d'énergie renouvelable

Réseau de chaleur de la commune d'EPENNOY

Jean-Paul BOUVERESSE – Ancien Président de la
Coopérative fromagère des Premiers Sapins

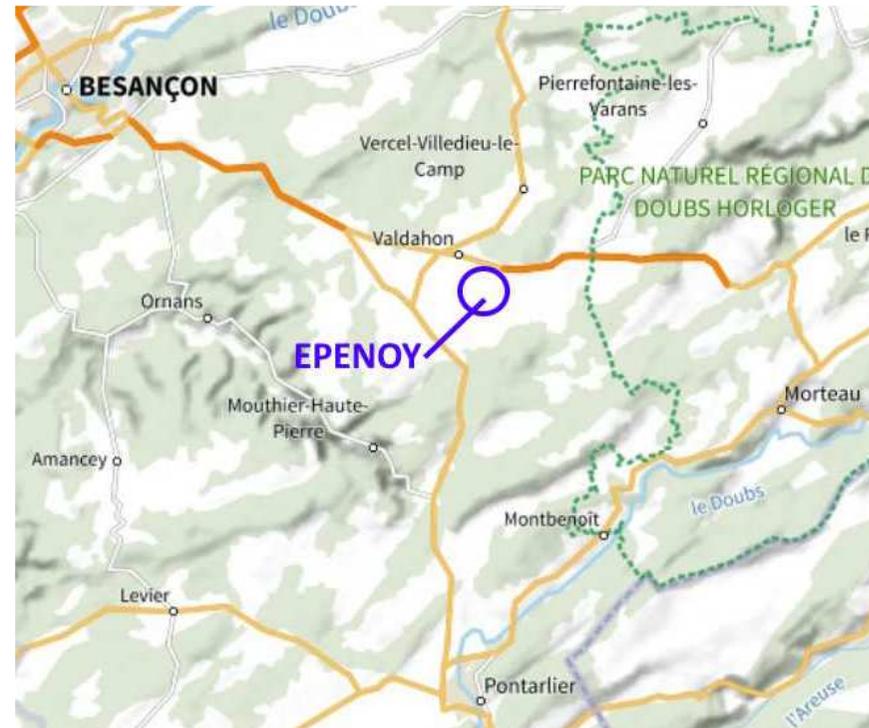
Philippe CHAMBRELENT – AJENA – Chargé de mission
Chaleur Renouvelable

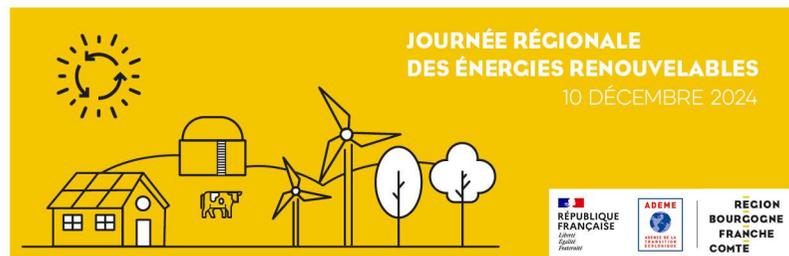


Présentation des parties prenantes

La commune d'Epenoy :

- 640 habitants
- Département du Doubs
- Massif du Jura
- 750 mètres d'altitude



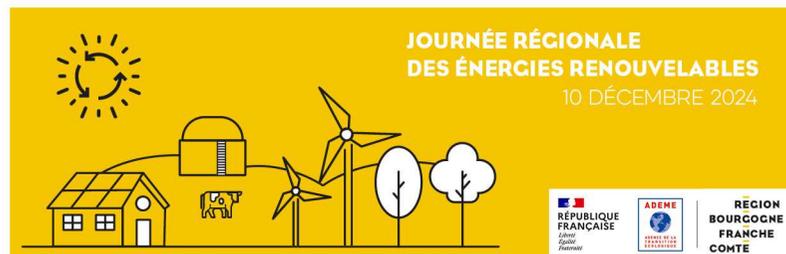


Présentation des parties prenantes

La Société Coopérative Agricole de Fromagerie des Premiers Sapins :

- 24 sociétaires
- 7 salariés
- 7 millions de litres de lait transformé par an
- Implantation au centre du village





Une réalisation en deux temps

2004 - Rénovation de l'outil de production de la SCAF :

- Remplacement des cuves de cuisson
- Passage de la vapeur à l'eau chaude
- Abandon du propane au profit du granulé de bois

Novateur!



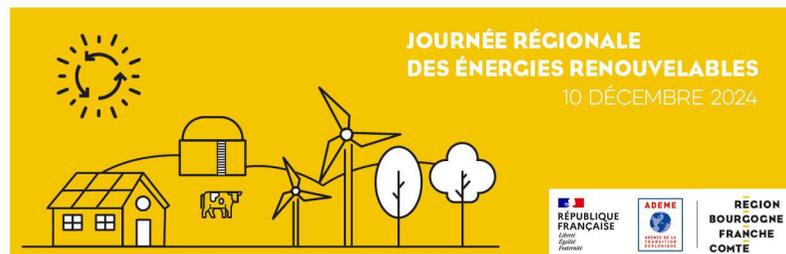
Les raisons du granulé de bois :

- Privilégier la proximité pour l'approvisionnement
- «Quand on peut associer la vache, le lait, la forêt, on est en cohérence avec son pays»



Le retour d'expérience :

- Mise au point difficile, nécessité d'une forte mobilisation de tous les acteurs
- Un fonctionnement qui donne satisfaction depuis 20 ans



Une réalisation en deux temps

2010 – Raccordement de 5 bâtiments communaux :

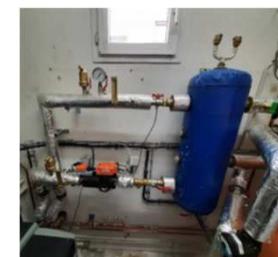
- Passage du granulé de bois au bois déchiqueté
- Besoins de chauffage des 5 bâtiments assurés par la chaudière de la SCAF
- Réseau enterré, sous-stations, adaptations des installations existantes

Les raisons :

- Volonté de rester un acteur important dans la vie de la commune
- Chaudière sous utilisée hors période de chauffe des cuves
- Coût de combustible compétitif
- Besoin de renouvellement des chaufferies communales

Mode de portage et de contractualisation :

- Travaux financés par la commune
- Facturation sortie chaufferie - Réseau géré par la commune
- Mise en place d'une convention





Retour d'expérience

Intérêt pour le fournisseur de chaleur :

- Participer au développement de la commune
- Mutualisation des coûts fixes (investissement et exploitation de la chaufferie)

Intérêts pour « l'abonné » :

- Mutualisation des coûts fixes
- Pas d'investissement dans la production de chaleur
- Pas de chaufferie à gérer et entretenir

Points de vigilance

- Contractualisation qui prend en compte le temps long et les spécificités d'un projet de fourniture de chaleur → Accompagnement indispensable
- Nécessité de communication et de transparence